



Lettre d'information n°14—Janvier 2025

## LE MOT DU MAIRE

Chères Bartenheimois, chers Bartenheimois,

Les Adjoints au Maire, le Conseil Municipal, Monsieur le Directeur Général des Services et les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une année 2025 remplie de santé, de bonheur et de réussites tant personnelles que collectives.

Que cette nouvelle année soit pour chacun d'entre vous l'occasion de concrétiser vos projets et vos aspirations.

Ensemble continuons à faire de Bartenheim et de Bartenheim-la-Chaussée, la ville chaleureuse et dynamique que nous aimons tant.

Belle et heureuse année à toutes et à tous.

Bien chaleureusement,  
Bernard KANNENGIESER

## TROPHÉES DE LA COLLECTIVITÉ D'ALSACE



La commune de Bartenheim a remporté le Trophée des Collectivités d'Alsace dans la catégorie Aménagement et Urbanisme pour son square le Bretzel.

La remise du prix a eu lieu le 6 novembre 2024 à la CEA à Strasbourg.

## LOCATION SALLE À BARTENHEIM-LA-CHAUSSÉE

### ATTENTION

A partir du 1er août 2025, il ne sera plus possible de réserver la salle St Martin de Bartenheim-la-Chaussée pour des manifestations privées. Les enfants de maternelle allant au périscolaire seront accueillis dans cette salle durant les travaux de rénovation du périscolaire « Les robinsons ». Pour l'instant la prévision des travaux est de 18 mois.

## GENS DU VOYAGE

Une fois de plus les gens du voyage se sont installés illégalement sur un terrain privé en face de la déchetterie. Le propriétaire a déposé plainte. La municipalité et les services de Saint-Louis Agglomération suivent le dossier en contact avec la préfecture.

## FEUX TRICOLORES

A la suite d'un accident corporel sur le passage piéton situé entre les 2 parkings de la gare, la commune envisage d'installer un système de feux tricolores à la demande.

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS À RETENIR

- L'entretien du corridor écologique à Bartenheim la Chaussée aura lieu le **samedi 1er mars 2025 de 9h00 à 12h00**. Rendez-vous à la Trame Verte, une liste d'inscription sera disponible à l'accueil de la mairie.
- Cette année, la commune, assistée par le conseil municipal des enfants, participe au « **Elsassputz** » anciennement Haut-Rhin propre. La date retenue est le **samedi 8 mars 2025 de 8h30 à 12h00**. Rendez-vous au **Centre Technique Municipal** rue du Printemps.
- Les prochaines réunions « **Démocratie participative** » auront lieu :
  - le **jeudi 13 mars 2025 à 19h00** au foyer **St Georges à Bartenheim**
  - le **jeudi 20 mars 2025 à 19h00** à la Salle **St Martin à Bartenheim la Chaussée**Le sujet : Présentation du bilan des mesures de trafic et de vitesse sur les axes principaux de Bartenheim et La Chaussée. Présence de la gendarmerie et de la Brigade Verte.  
Une liste d'inscription sera disponible à l'accueil de la mairie.
- La **réception municipale** aura lieu le **vendredi 16 mai 2025 à 18h30** à l'Espace 2000. Vous êtes cordialement invités par le maire et son équipe.

## RAPPEL DÉNEIGEMENT



Nous rappelons à la population qu'en cas de chute de neige, conformément au droit local applicable en Alsace Moselle et à l'arrêté municipal idoine, **les trottoirs doivent être dégagés sur une largeur d'environ 80 cm par les riverains. S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée de la même façon, et, au besoin, de bonne heure le matin et le soir. Les surplus de neige et/ou de glace ne doivent en aucun cas être jetés sur la chaussée.**

En cas d'accident subi par un piéton sur un trottoir non déneigé par le riverain, la responsabilité de ce dernier peut être engagée.

Suite à de nombreuses demandes de déneigement sur du domaine privé nous rappelons également que la commune n'a l'obligation de déneiger que les voies publiques situées sur son territoire et ceci en fonction de leur niveau de fréquentation.

## QUE DIT LA LOI CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES

« Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. **Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.** » Article 99.6 du Règlement Sanitaire Départemental.

Un chien est considéré divagant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Un chien est aussi considéré divagant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable **d'une distance dépassant 100 mètres.**

**Du 15 avril au 30 juin, il est obligatoire de tenir son animal de compagnie en laisse** afin de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement. Arrêté ministériel du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens. Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende.

Enfin, des règles particulières sont prévues pour les chiens dits de 1<sup>re</sup> catégorie (chiens d'attaque) ou 2<sup>e</sup> catégorie (chiens de garde et de défense)

## NOÉLIES 2024

Mi-décembre, les Noélies se sont installées au nouveau square « Le Bretzel ». L'ambiance de Noël était bien présente avec son grand sapin, ses décorations lumineuses, ses odeurs de soupe, de tarte flambée, de vin chaud, de marrons grillés, ses chants de Noël, ses cabanons bien achalandés, son petit train, son sentier illuminé jusqu'à l'église avec son spectacle son et lumière et toutes ses animations et expositions.



**MERCI à tous les bénévoles qui se sont investis dans ces festivités et aux habitants qui ont décoré, avec passion, leurs maisons pour enchanter les visiteurs embarqués dans le petit train.**

Rendez-vous en décembre prochain pour une nouvelle magie de Noël !

**MERCI également à tous les partenaires financiers du Bretzel qui ont permis la réalisation de ce bel espace à hauteur de 80 % du montant du projet :**



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européens de Développement Régional

300 000 €



PRÉFET  
DU HAUT-RHIN  
Lucien  
Quilès  
Président

16 230 €



AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE

47 164 €



La Région  
Grand Est

81 483 €



ALSACE  
Collectivités territoriales

100 000 €



SAINT-LOUIS  
Agglomération  
Territoires d'avenir

31 009 €

## PAROLE À L'OPPOSITION

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année !

Notre engagement envers la population reste intact : nous continuons à faire entendre nos voix afin que Bartenheim reste une belle commune attractive et où il y fait bon vivre.

La problématique de l'accès aux soins et du manque de médecins nous interpelle : nous sommes engagés dans le comité santé créé sous l'impulsion du Docteur BOSTAETTER.

Il nous faut maintenant trouver des solutions durables pour permettre aux habitants de Bartenheim de continuer à avoir accès à une offre de soins suffisante.